



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des psychologues dans leurs différents champs d'exercice

Question écrite n° 41669

Texte de la question

Mme Danièle Obono attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des psychologues dans leurs différents champs d'exercice. La pandémie du covid-19 a révélé les difficultés et tensions nombreuses qui pèsent sur le système de santé français. Elle a aussi révélé l'importance de la dimension psychique. C'est particulièrement le cas pour la santé psychique de la population, notamment celle des enfants et des adolescents. Malgré cela, les psychologues rencontrent des difficultés dans l'ensemble de leur champ d'exercice. Le manque de reconnaissance s'exprime ainsi à tous les niveaux : exclusion des revalorisations salariales liées au Ségur de la santé pour les psychologues à l'hôpital dont la rémunération est quasiment la même depuis 1991, détérioration des conditions salariales et exclusion du Ségur de la santé également pour les psychologues exerçant dans le privé et le médico-social, dispositifs de remboursement en libéral inadaptés aux besoins des patients et aux particularités et spécificités de la profession. Pour ce dernier champ d'exercice, les différents dispositifs mis en place comprennent trois freins massifs : la nécessité d'une prescription médicale, des tarifs de consultation bas et particulièrement peu adaptés à la profession et un cadre de consultation contraignant, aux séances trop brèves et qui ne respectent pas la diversité des méthodes et des pratiques qui font la richesse de leur métier. Ces trois freins sont dénoncés depuis longtemps par l'ensemble des organisations professionnelles, par exemple par le Syndicat national des psychologues (SNP). Les assises de la psychiatrie et de la santé mentale, qui ont lieu les 27 et 28 septembre 2021, étaient l'occasion d'ouvrir un dialogue constructif autour de la mise en place d'une réelle politique de santé publique pour la santé mentale. Malheureusement, la représentativité des psychologues dans la diversité des organisations ne sera assurée que partiellement aux Assises de la santé mentale et de la psychiatrie et ne permettra pas d'entendre toute la diversité des points de vue de ces professionnels. Par ailleurs certains acteurs du champ de la psychiatrie identifient des angles morts dans ces assises. Ainsi, plusieurs syndicats exerçant dans ce champ s'inquiètent de ne pas voir la question de l'autorisation d'activité à l'ordre du jour. Cette question technique dont le ministère de la santé a entamé la réforme ces derniers mois soulève en effet de vives inquiétudes chez les professionnels du secteur. Ils y voient le risque d'une segmentation des modalités de soins et une spécialisation des structures susceptibles de remettre en question les missions de la psychiatrie de secteur et un parcours de soin cohérent. Mme la députée souhaite demander à M. le ministre ce qu'il compte mettre en place rapidement pour prendre en compte de manière large et représentative les retours d'expérience de ces professionnels de terrain aux Assises de la psychiatrie. Elle souhaite aussi savoir ce qu'il peut faire pour favoriser la reconnaissance de ces professions dont l'utilité et l'intérêt pour les patients n'est plus à démontrer depuis longtemps.

Données clés

Auteur : [Mme Danièle Obono](#)

Circonscription : Paris (17^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41669

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 octobre 2021](#), page 7314

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)